

# Annonces classées

## ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE NOAILLY

### APPROBATION

DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
ET MODIFICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibérations en date du 4 septembre 2018, le conseil municipal de Noailly a décidé :

- d'approuver la révision du plan local d'urbanisme. Le dossier de révision du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la préfecture ;
- de rétablir le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser du plan local d'urbanisme approuvé le 4 septembre 2018. Ces zones sont délimitées sur les plans de zonage du plan local d'urbanisme, consultable en mairie.

Ces délibérations sont affichées en mairie pendant un mois, à compter du 6 septembre 2018.

ENQUÊTE PUBLIQUE